GEPMA

Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Projet associatif

Objectifs et Stratégie 2026-2030

Février 2026

Le mot de la Présidente

Créé en 1993, le Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace a évolué, s'est développé, structuré au fil des décennies pour s'adapter en permanence au contexte écologique et sociétal. Si le GEPMA n'a jamais perdu de vue son identité ni son but, il nous a tout de même semblé important de redéfinir nos valeurs et nos objectifs, de repenser à qui nous sommes, vers où nous allons, pourquoi et comment.

Ce projet associatif 2026-2030, est le fruit d'un travail collaboratif et participatif, encadré par un cabinet de conseil et réunissant administrateur·rice·s, salarié·e·s, bénévoles et partie prenante externe qui ont collectivement exprimé leur vision sur les orientations stratégiques futures de l'association. Il se situe dans la continuité de nos actions déjà entreprises et trace, parallèlement, de nouvelles perspectives qui nous apparaissent primordiales dans l'étude et la protection des mammifères sauvages d'Alsace.

Il constitue notre feuille de route qui oriente les actions de notre association conformément à sa vision et à ses valeurs et qui fixe nos priorités d'action pour les années à venir. Il confirme également l'ambition du GEPMA d'être un acteur majeur dans la protection des mammifères sauvages d'Alsace. Ce texte consolide l'association, en affirmant son identité auprès des partenaires et des financeurs publics.

Il pose des valeurs qui nous rassemblent et qui nous ressemblent, et porte haut et fort cinq axes stratégiques.

Cette réflexion commune nous a permis de mesurer le chemin parcouru, de valoriser ce qui a été fait et de considérer ce qui doit être renforcé, développé ou construit. Elle a contribué à réaffirmer l'éthique collective qui nous anime et à nous donner un nouvel élan pour envisager l'avenir de l'association.

Ce projet associatif n'a d'intérêt que s'il est porté et incarné par l'ensemble des salarié·e·s et membres du GEPMA. Il est un document-clé indispensable pour créer de l'adhésion au sein de notre structure et nous espérons qu'il stimulera la dynamique associative et permettra à chaque membre de s'identifier et de s'impliquer dans nos actions. Nous souhaitons qu'il donne les références nécessaires à l'articulation des logiques bénévoles et professionnelles et permette à chaque salarié·e de mener à bien ses missions.

Christelle BRAND
Présidente du GEPMA

SOMMAIRE

I. Notre histoire et qui nous sommes 1

1. Notre histoire 1
2. Nos valeurs 3

II. Les enjeux stratégiques de développement durable 4

1. Une emprise humaine en forte croissance et des problèmes de cohabitation Homme-Faune plus intenses 4
2. L'environnement perçu comme une contrainte par les acteur·rice·s de l'aménagement du territoire 6
3. Une méconnaissance qui mène à des actions inadaptées 7
4. Il faut agir vite car les espèces disparaissent définitivement 8

III. Notre vision 9

IV. Notre mission, notre ambition, ce que nous réalisons 10

1. Ce qui rend le GEPMA unique 10
2. Nos réalisations depuis 1993 10

V. Nos forces et faiblesses, les opportunités et menaces pour le GEPMA 13

VI. Nos axes stratégiques et nos activités, ce que nous ferons 15

1. Mieux connaître les espèces et leurs dynamiques pour mieux les protéger 15
2. Porter les enjeux mammalogiques dans les politiques publiques et auprès des partenaires 19
3. Faire évoluer positivement le regard porté sur les mammifères sauvages pour rendre acteur le plus grand nombre 20
4. Mener des actions concrètes de protection 22
5. Consolider, dynamiser, faire connaître le GEPMA 24

VII. Les partenaires avec qui nous nous engageons 26

1. Les partenaires 26
2. Nos demandes 27

VIII. Notre organisation, les moyens grâce auxquels nous agissons 28

1. Les moyens humains 28
2. Les moyens financiers 30
3. Le matériel 30

IX. Autres : témoignages 31

I Notre Histoire et qui nous sommes

1 Notre histoire

Le **Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace**, le GEPMA, est une association à but non lucratif, créée en 1993 par quelques naturalistes passionnés qui s'intéressaient particulièrement aux chauves-souris. L'objectif était de mieux connaître et protéger ces espèces aux mœurs nocturnes, dont les populations ne se portaient pas bien. À la suite de nos premières actions, le GEPMA est monté en compétences pour devenir, dès le début des années 2000, une association reconnue et agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement.

Dès le début, les objectifs du GEPMA ont été l'étude et la protection des mammifères sauvages d'Alsace, mais aussi l'information et la sensibilisation sur ces espèces qui restent souvent méconnues, avec l'intention de favoriser l'appropriation des enjeux de préservation par le plus grand nombre.

Aujourd'hui le GEPMA est devenu une association référente pour les mammifères. Elle regroupe des bénévoles et salarié·e·s et qui collabore avec de nombreux partenaires (associations naturalistes, services de l'État, collectivités locales, ...). L'association mène désormais différentes études et programmes sur un spectre toujours plus large d'espèces (Castor d'Europe, Muscardin, Crossope aquatique et autres petits mammifères...). Ce développement des actions du GEPMA est possible grâce au nombre croissant de membres de l'Association.

La frise de la page suivante donne un aperçu global de l'évolution du GEPMA depuis sa création et du développement de ses actions dans le temps, notamment les évènements forts de l'Association.

Histoire et réalisations du GEPMA

1993 - 2000 :
Lancement des premières actions de suivi et de mise en protection de gîtes de chauves-souris

2000 : Association agréée au titre de la « **protection de la nature et de l'environnement** » par arrêté préfectoral

2003 : Mise en place du service « **SOS Mammifères** »

2008 : Création du pôle Médiation Faune Sauvage avec la LPO

2012 :
Implication du GEPMA dans le **PNA en faveur du Grand Hamster**

2014 : Publication de l' « **Atlas de répartition des mammifères d'Alsace** »

2014 : Mise en œuvre du **2nd PRA en faveur des chiroptères**

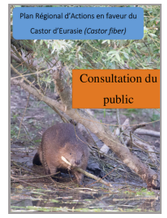

2018 : Mise en œuvre du **PRA « Vivre avec le Castor** » avec le GEPMA comme animateur pour l'Alsace

2019 : Partenaire et acteur du projet **OGEB**

2021 : **Projet Interreg « Cricetus »** en faveur du Grand hamster

2025 :
Reconnaissance nationale par le **CNPM**

2025 :
Implication du GEPMA dans un **DLA**

1993 :
Création du GEPMA

1999-2003 : Premier plan régional d'actions **(PRA)** en faveur de la conservation des chauves-souris

2002 : **Création de l'enquête « blaireau »** + plus de 100 bénévoles mobilisés

2004 :
Retrait du Blaireau de la liste des espèces chassables dans le Bas-Rhin

2006 :
Participation au site de saisie en ligne par **ODONAT**

2012 :
Lancement des « **Mardi Nature** »

2013 :
Lancement du **projet LIFE ALISTER**

2015 :
Création du logo actuel

2017 : Rédaction de la **Charte « Arbre »**

2019 : **Projet Interreg « Ramsar Biodiversité »** ciblant le Murin de Bechstein

2019 :
Mise en œuvre du **DRPNA** en faveur des chauves-souris

2023 : Organisation des **Rencontres Chiroptères Très Grand Est**

- **Légende :**

Force salariale

Assistance et force du bénévolat

- Réalisations salariales
- Réalisations bénévoles
- Réalisations collaboratives salariales et bénévoles

2 Nos valeurs

Le GEPMA n'est pas la seule association à s'intéresser à la protection de l'environnement, mais c'est la seule association en Alsace à se focaliser exclusivement sur les mammifères. Certaines de ces espèces ont des mœurs farouches, souvent décriées, ce qui rend leur étude et leur protection encore plus nécessaires pour les faire connaître et accepter. Faire partie du GEPMA, que ce soit en tant que salarié·e ou membre bénévole, c'est aussi partager et adhérer à un ensemble de valeurs :

- L'Humanisme :

Le GEPMA prône le **respect du vivant** et milite pour un monde meilleur, ouvert et respectueux. Il met à l'honneur la dignité, la bienveillance, la tolérance, l'égalité et la liberté individuelle dans son fonctionnement et dans ses échanges avec son réseau. Le GEPMA œuvre pour un équilibre et un respect mutuel entre l'humain et la nature : protéger les animaux, c'est étendre les valeurs de l'humanisme à tous les êtres sensibles.

- L'Engagement écologique :

Le GEPMA travaille à la **protection et la préservation des milieux et des espèces**, pour aujourd'hui et pour demain. Le GEPMA se mobilise pour permettre au plus grand nombre de prendre conscience de l'urgence de modifier notre regard et nos interactions avec les mammifères sauvages d'Alsace. S'engager pour préserver la biodiversité, c'est faire une promesse aux générations futures : celle de grandir dans une région où l'on continuera d'entendre le cerf bramer et le renard glapir ; de voir, à la nuit tombée, le ballet des chauves-souris et les pérégrinations des hérissons ; de suivre dans la neige, les traces du lynx et du lièvre…

- La Rigueur de travail :

Le GEPMA assure un rôle d'**expert régional** des mammifères sauvages grâce à l'emploi de personnel permanent qualifié et par la formation scientifique et technique des bénévoles.

L'association assure une actualisation régulière de ses protocoles et méthodes de suivi et d'analyse, ce qui lui permet d'être un acteur majeur de l'amélioration des connaissances mammalogiques en Alsace.
Les travaux sont guidés par la rigueur scientifique et réalisés avec exactitude, indépendance, esprit critique et dans le respect des procédures et des échéances.

II Les enjeux stratégiques de développement durable

Le XXIème siècle fait face à de nombreux enjeux écologiques et humains intimement liés. Par son emprise, l'être humain impacte négativement la biodiversité qui l'entoure, rompant l'équilibre universel des écosystèmes qui sont pourtant eux-mêmes garants de la santé humaine. Pour tenter d'enrayer ce processus, de nombreux moyens sont mis en œuvre par différentes instances, à l'instar d'arsenaux réglementaires visant à freiner la disparition des espèces. Malheureusement, la règlementation s'appliquant à protéger la biodiversité est encore trop souvent perçue comme une contrainte par celles et ceux qui y sont confrontés. Malgré un travail important de sensibilisation à la biodiversité, mené par les associations et divers acteurs naturalistes, il subsiste encore aujourd'hui de trop nombreuses lacunes en termes de connaissances sur les espèces et sur leur statut de protection, ce qui peut mener à de mauvaises décisions de gestion ainsi qu'à un écart de traitement entre les différentes espèces.
Ces différents points sont explicités ci-dessous.

1 Une emprise humaine en forte croissance et des problèmes de cohabitation Homme-Faune plus intenses

L'Alsace est une des régions les plus densément peuplées de France. Pour accueillir cette population, l'être humain transforme son habitat pour l'adapter à ses besoins (canalisation et endiguement de la plaine du Rhin, logements, infrastructures routières, etc.), nous parlons alors d'artificialisation des sols. L'Alsace est ainsi une des régions françaises les plus artificialisées.

L'**urbanisation** croissante et le déploiement d'une **agriculture toujours plus intensive**, entraine la rupture des continuités écologiques qui constituent les habitats des différentes espèces et notamment des mammifères : il est question de destruction et de fragmentation de l'habitat. **Cette perte de milieux constitue la première cause de déclin de la biodiversité**, elle menace et fragilise la plupart des espèces de mammifères.

Une autre menace indirecte plane sur les espèces de mammifères, elle concerne l'émission de Gaz à Effets de Serre (GES). Ces derniers, émis par les activités humaines, ont provoqué un **bouleversement climatique** qui se manifeste de façon prononcée à l'échelle mondiale depuis maintenant cinquante ans. Il a induit des modifications dans les aires de distribution des espèces et leurs abondances. Dans certaines régions du globe, des études suggèrent qu'environ un quart des espèces pourraient disparaître d'ici 2050. Pour survivre, les espèces devront s'adapter aux conditions nouvelles de leur environnement ou modifier leur aire de répartition. En Alsace, les espèces qui ont de faibles capacités de dispersion, comme le Muscardin, sont susceptibles d'être les plus impactées, ainsi que les cortèges d'espèces liées à des milieux relictuels et localisés. L'Écureuil roux pourrait être impacté par le dépérissement de certaines essences résineuses, lié au réchauffement climatique.

- Des infrastructures routières :

Le développement d'axes routiers qui détruisent et scindent les habitats entraine des ruptures au sein du paysage et fragmente les populations. Les espèces qui sont amenées à traverser ces infrastructures pour satisfaire leurs besoins biologiques (se nourrir, se déplacer, se reproduire) sont alors directement exposées à des risques de mortalité par choc avec les véhicules. Les populations d'espèces sont ainsi fragilisées par mortalité directe des individus mais également par la fragmentation induite qui sépare de petites populations isolées incapables de se retrouver. Or le brassage génétique est garant de la bonne santé d'une population, cette règle biologique est particulièrement vraie pour l'ordre des mammifères. **Les populations isolées se retrouvent génétiquement fragilisées et sensibles à tout type de perturbation au sein de leur environnement** (émergence de nouveaux pathogènes, introduction d'espèces exotiques envahissantes, dérèglement climatique, etc.).

Selon la Fédération Nationale de l'Environnement (FNE), de nos jours le réseau routier constitue le principal facteur de mortalité du Blaireau européen (source : FNE).

La conservation du Lynx boréal impose, de maintenir ou de restaurer des ensembles naturels suffisamment vastes, sans ruptures écologiques, pour permettre les échanges d'un massif à un autre.

La population des Vosges du Nord du Cerf élaphe, se retrouve, quant à elle, isolée par l'autoroute A4.

- L'intensification de l'exploitation des milieux naturels :

L'emprise humaine a pour conséquence une **transformation importante du paysage agricole alsacien** avec de multiples destructions ou **disparitions d'habitats ou de micro-habitats** pour la faune. Dans les zones de culture intensive, arbres isolés, haies, bosquets, vergers, prairies naturelles, zones humides ou mares ont disparu à la suite de l'industrialisation de l'agriculture. L'utilisation massive de produits phytosanitaires occasionne des dommages collatéraux pour les mammifères sauvages par la réduction des ressources alimentaires ou les empoisonnements.

De même, l'**exploitation forestière intensive** ne peut se faire qu'au détriment de la biodiversité. En Alsace, cette rentabilisation économique accrue de la forêt entraîne l'ouverture de pistes forestières supplémentaires, la remise en production de forêts peu exploitées, notamment des forêts de montagne, la mise en place d'une sylviculture plus dynamique avec des cycles de rotation plus courts conduisant à un rajeunissement généralisé des peuplements. Les îlots de vieillissement, les arbres creux, les arbres morts sur pied et les arbustes sont pourtant primordiaux pour les chauves-souris forestières et autres mammifères qui y trouvent gîte et couvert. La plantation d'essences exotiques ou de culture diminue également les bénéfices naturels des forêts pour la faune.

Le Lapin de garenne voit sa conservation menacée par le morcellement de son habitat, induisant l'isolement des populations et contrariant l'installation, l'expansion de l'espèce et son renouvellement en cas de pathologie mortelle.

Lapin de garenne (Oryctolagus cuniculus, Linnaeus 1758)

Hérisson européen (Erinaceus europaeus Linnaeus 1758)

Le Hérisson d'Europe paie un lourd tribut aux pesticides et herbicides. Si les produits anti-limaces semblent principalement incriminés, ingérés directement ou à la suite de l'absorption de mollusques eux-mêmes empoisonnés, le Hérisson peut aussi être victime des raticides, taupicides, insecticides, herbicides, etc. De plus, toutes ces substances détruisent les proies du Hérisson et le privent ainsi de nourriture. Les chiroptères sont également très exposés aux insecticides, directement (accumulation dans les tissus graisseux) et indirectement (destruction des ressources alimentaires), et la Loutre d'Europe subit les conséquences de polluants qui ont des effets négatifs sur son taux de reproduction.

Des espèces comme le Lièvre d'Europe ou le Chevreuil européen sont victimes des fauches pratiquées avec le matériel moderne dont les vitesses de fauche élevées ne peuvent épargner les jeunes animaux réfugiés dans les prairies ou les luzernières.

Lièvre d'Europe (Lepus europaeus, Pallas 1778)

2 L'environnement perçu comme une contrainte par les acteur·rice·s de l'aménagement du territoire

Aujourd'hui, l'environnement est perçu comme une contrainte. La réglementation en vigueur visant initialement à protéger les espèces en favorisant leur préservation dans les différents projets et travaux est trop souvent contournée grâce à la compensation financière. Comprendre tout l'enjeu de la préservation de la biodiversité en amont en faisant de la protection de l'environnement une opportunité qui s'articule avec économie et écologie est la clé de la cohabitation harmonieuse entre humain et nature.

Chantier participatif pour améliorer la cohabitation avec les chauves-souris © GEPMA

Grappe de Grands-Murins dans des combles (*Myotis myotis*, Borkhausen 1797) © GEPMA

3 Une méconnaissance qui mène à des actions inadaptées

- Les loisirs et sports de nature :

Pour préserver les milieux naturels, certain·e·s usager·ère·s manquent parfois d'informations sur **les impacts réels de leurs pratiques**. Les activités de pleine nature, comme la randonnée, le VTT, le géocaching, l'urbex, ou les sports motorisés, peuvent **déranger durablement la faune**, surtout lorsqu'elles sont pratiquées hors sentiers ou s'intensifient en période sensible (hiver, reproduction, élevage des jeunes). Lorsque les incursions sont fréquentes et prolongées, les animaux dépensent plus d'énergie pour fuir, rencontrent plus d'échecs de reproduction et exposent davantage leurs petits aux prédateurs. Les chiens non tenus en laisse, par leur simple présence ou leurs aboiements, accentuent ces dérangements.

Une meilleure connaissance des milieux et des cycles de vie des espèces permet d'adapter les pratiques et de limiter les impacts involontaires.

La forte fréquentation des Vosges par de nombreux marcheur·euse·s sur les chaumes est une importante source de perturbation par exemple, pour les chamois qui s'y alimentent en début de journée. Les sports de nature en vogue (raquettes, quads, parapentes, etc.) sont peut-être encore plus problématiques, puisqu'ils provoquent des dérangements aléatoires jusqu'au cœur même des lieux de vie des espèces. La fréquentation de bunkers, galeries militaires et mines en période d'hibernation a également eu de lourds impacts sur les chauves-souris en période d'hibernation. La fermeture des principaux sites a permis de préserver ces habitats primordiaux au bénéfice de nombreuses espèces.

- La rénovation énergétique et les énergies renouvelables :

Pour des raisons économiques et écologiques indéniables, de nombreuses personnes, bailleurs privés ou encore sociaux entament de nombreux travaux de rénovation énergétique sans prendre en compte la faune pouvant être impactée. Ainsi, malgré la réglementation, de **trop nombreux cas de destruction d'espèces protégées** sont encore souvent rapportés du fait de la méconnaissance de leur présence ou par négligence (volontaire ou non). Dans la même thématique, les grands chantiers de construction d'énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïque) conduisent très souvent à la destruction d'habitats d'espèces ou d'individus (par mortalité directe).

Documenter les routes de vol des chauves-souris migratrices afin de réfléchir à l'implantation de parcs éoliens permet d'en limiter les impacts. Ne pas installer de parcs photovoltaïques flottants sur une ancienne gravière permet d'éviter aux chiroptères de confondre les panneaux photovoltaïques avec le milieu aquatique lorsqu'elles souhaitent s'abreuver (collision).

4 Il faut agir vite car les espèces disparaissent définitivement

Avec **18 % des espèces de faune et de flore menacées (2024)**, la **France figure parmi les dix pays au monde qui comptent le plus grand nombre d'espèces exposées** (UICN). Les activités humaines provoquent destruction, surexploitation, pollution des milieux et un réchauffement climatique sans précédent qui réduit drastiquement les possibilités de résilience des espèces et de leurs habitats. Afin de pallier ces disparitions, une réglementation "espèces protégées" a émergé ; ses modalités sont fixées au sein du code de l'environnement (Article L.411-1) ; l'Arrêté Ministériel du 23 avril 2007 fixe quant à lui la liste des espèces de mammifères protégés. Si cette réglementation assure une protection relative d'un petit nombre d'espèces, la grande majorité n'en profite pas. Pire encore, le statut de conservation d'une espèce n'est pas toujours en adéquation avec son statut réglementaire : toutes les espèces menacées ne sont malheureusement pas protégées et certaines peuvent même encore être chassées !

La préservation des mammifères de notre région est intrinsèquement liée à la place que nous leur laissons, non seulement la place matérielle, physique, en termes d'habitats mais aussi et surtout la place dans notre mode de pensée et dans notre conception de la biodiversité.

Le Putois d'Europe est sorti tout récemment de la liste des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD), anciennement encore appelées "nuisibles", qui autorisait sa chasse et notamment son piégeage tout au long de l'année. En effet, les indices de déclin des populations de cette espèce s'accumulent depuis plusieurs années dans la littérature scientifique.

La Loutre d'Europe et le Castor d'Eurasie sont parfois victimes des pièges posés à l'intention du Rat musqué ou du Ragondin qui sont des espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et qui font l'objet de mesures de régulations.
Pour éviter ces confusions, l'utilisation de pièges vulnérants est proscrite sur les communes où ces espèces protégées sont connues.

III Notre vision

La vision portée par l'association GEPMA peut être définie comme son ambition à long terme, sa raison d'être, son idéal futur, l'objectif clé à atteindre ensemble.

La vision idéale du GEPMA peut se résumer en une phrase :

« Une cohabitation harmonieuse et respectueuse entre l'Humain et les mammifères sauvages »

Cette vision, bien qu'utopique, est atteignable à force d'actions de sensibilisation. Nous en avons fait notre mission.

Les chauves-souris sont souvent perçues comme une «nuisance» par les personnes qui ne les connaissent pas et constatent leur présence chez eux. Une sensibilisation bienveillante permet une cohabitation harmonieuse et une appropriation de cette richesse de biodiversité par les habitants.

Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros, Bechstein 1800)

© Christelle Brand

Casser les préjugés sur les chauves-souris!

Nombreuses fausses croyances

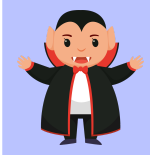

- ne se nourrissent pas de sang

- ne causent pas de dégâts et ne construisent pas de nids

- ne s'accrochent pas dans les cheveux

- ne pullulent pas

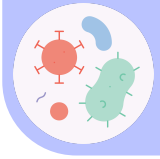

- leurs urine et crottes ne sont pas dangereuses

FAKE

Informer et valoriser

- se nourrissent d'insectes et nous rendent service (moustiques, ravageurs de culture)

- peuvent occuper des espaces non exploités de nos habitations (charpentes, toitures...)

- sortent discrètement à la tombée de la nuit et évitent de s'approcher de l'Humain

- 1 petit / femelle / an
- mortalité importante

- Souvent unique trace de sa présence, ses crottes sont un excellent engrais naturel et des aménagements existent pour éviter les salissures

IV Notre mission, notre ambition, ce que nous réalisons

« Le GEPMA est l'Association de référence qui œuvre pour la préservation et l'acceptation des mammifères sauvages en Alsace. »

1 Ce qui rend le GEPMA unique

La seule association qui se consacre exclusivement aux mammifères sauvages d'Alsace et à leurs milieux de vie

Avec des rôles variés : expertise scientifique, médiation, animation, coordination, action de terrain

Une association conviviale ouverte à tous, qui a à cœur de **mobiliser** et d'**impliquer des bénévoles** sur le terrain (200 adhérent·e·s, une centaine de bénévoles actif·ve·s)

Une association à taille humaine avec un esprit collectif et des liens importants salarié·e·s – bénévoles – Conseil d'Administration

Une association alsacienne très intégrée à un réseau élargi de partenaires publics et privés / associatifs

2 Nos réalisations depuis 1993

- Expertise sur des projets à l'échelle régionale ou nationale :

Depuis sa création, **le GEPMA a animé quatre** Plans Régionaux ou Nationaux d'Actions, outils stratégiques et opérationnels qui visent à assurer la conservation d'une ou plusieurs espèces, et a été le **partenaire de cinq** autres Plan Régionaux d'Actions ou Plan Nationaux d'Actions. Le GEPMA, en tant que structure référente sur les mammifères en Alsace, travaille également sur des suivis et des études dans le cadre de projets tels que les Atlas de la Biodiversité communale/intercommunale depuis 2020, différents projets Trame Verte et Bleue et l'établissement et la mise à jour des Listes Rouges en Région.

*Un **Atlas de la biodiversité communale** ou **intercommunale** est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné, permettant de connaître, de préserver et de valoriser les espèces et leurs milieux.*

*La **trame verte et bleue (TVB)** vise à préserver et/ou à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces puissent assurer leur cycle de vie dans des conditions optimales.*

*La production de données naturalistes est la source principale d'information sur les espèces. La **donnée naturaliste** comporte différentes informations retranscrites par un observateur dans le cadre de suivis des espèces en vue d'améliorer les connaissances sur celles-ci.*

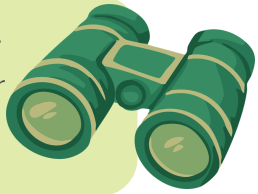

- Alimentation de bases de données naturalistes, suivis

Depuis sa création en 1993 jusqu'en 2024, le GEPMA a produit un nombre impressionnant de données de présence de mammifères : **175 000 données** ! Il dispose également d'environ 10 000 données historiques, réparties sur 99% des communes alsaciennes. Nous avons pour cela, bénéficié d'un réseau de plus de **3 600 contributeur·rice·s** par le biais de nos bases de données internes ainsi que du réseau de naturalistes Faune-Grand-Est. Ces données concernent notamment le suivi du Castor dans le cadre du Plan Régional d'Action « Vivre avec le Castor » avec **913 km de cours d'eau** parcourus en équipe ou individuellement ; le suivi de **378 gîtes à chiroptères hivernaux** et **111 estivaux** par an en moyenne ; le suivi des terriers de Blaireau présente quant à lui actuellement **3 207 terriers** dans la base de données associée. Le GEPMA a aussi mis en place **91 conventions** « Refuges chauves-souris » pour protéger un ou plusieurs gîtes à chauve-souris avec des particuliers ou des communes.

- Conseil relatif à la cohabitation être humain – faune sauvage

Les mammifères représentent 29,3% des sollicitations réceptionnées par le Pôle Médiation Faune Sauvage LPO/GEPMA, dont 5,7% concernent les chauves-souris. Ainsi, en 2024, le GEPMA a répondu à **66 sollicitations** concernant des problèmes de cohabitation avec les chauves-souris.

- Formations et sensibilisation

Le GEPMA est promoteur de la **science participative** permettant de mobiliser un large public à la conservation et à la connaissance des espèces, notamment dans le cadre de suivis de mammifères en Alsace. Le GEPMA propose, chaque année, **11 formations naturalistes** distinctes à destination de ses bénévoles créant ainsi de nouvelles possibilités de développer leurs connaissances. **Le GEPMA forme également des professionnels et universitaires** à la reconnaissance et à la prise en compte des mammifères d'Alsace, notamment sur les chiroptères et la présence du Castor.

Animation grand-public au Parc de l'Orangerie de Strasbourg lors de la Nuit Internationale de la Chauve-Souris 2025 ©C. Koerner

Le GEPMA, à travers son activité de sensibilisation du grand public, anime depuis sa création, **sept types de sorties natures** tels que la découverte du Chamois, les Nuits de la Chauves-souris ou encore les sorties Castor d'Europe.

Mardi Nature sur le Castor d'Europe en 2025 ©GEPMA

Depuis 2012, le GEPMA coordonne des conférences sur le thème de l'écologie nommées « Mardi Nature ». En moyenne, **9 conférences** par an sont données au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. Le GEPMA sensibilise un grand nombre de personnes par le biais d'articles de presse et d'outils numériques. Enfin environ **110 000 exemplaires de 11 plaquettes de communication** sur les mammifères ont été créés par l'association depuis 2017.

V Nos forces et faiblesses, les opportunités et menaces pour le GEPMA

Les points clés sont récapitulés dans les tableaux ci-dessous :

FORCES

- Une association forte de **30 ans d'existence**

Expérience, acquis techniques, fondations solides et nombreuses réalisations qui font notre fierté.

- **Un membre incontournable du tissu associatif régional** et **référent régional**

Liens solides et durables entre les associations et avec les référents nationaux. Participation aux événements nationaux permettant une valorisation suprarégionale de nos travaux.

- **Des partenariats forts et variés**

Soutien durable et solide des divers partenaires techniques, administratifs et financiers assurant la viabilité de l'association.

- **Une association conviviale !**

Une équipe de choc réunissant des salarié·e·s, des administrateur·rice·s, un·e président·e et des bénévoles, dynamiques et impliqué·e·s qui travaillent ensemble de manière conviviale, constructive, respectueuse et professionnelle tout en assurant la durabilité de la structure et de ses projets.

- **De l'adaptabilité et de la modernité**

Un travail basé sur des connaissances sans cesse actualisées, des méthodes et protocoles évolutifs (études et suivis), s'adaptant aux évolutions sociétales, réglementaires et environnementales.

FAIBLESSES

- **Une communication** à améliorer

Mieux faire connaître la structure et ses actions pour étendre, dynamiser, valoriser et visibiliser le travail réalisé (interne, externe).

- **Un manque de liberté financière**

Pôle médiation surchargé et en manque de moyens, autofinancement de projets associatifs difficile, dépendance financière de quelques financeurs majoritaires.

- **Une présence inégale sur le territoire**

Majorité des actions et des partenariats dans le Bas-Rhin, développement nécessaire dans le Haut-Rhin.

- **Un manque de réactivité pour la protection des espèces** et milieux lié à un manque de moyens

Manque de suivi des enquêtes publiques, veille des projets d'aménagement du territoire insuffisante, manque de réaction et de représentation de notre structure face à des impacts potentiels sur les espèces/habitats.

- Une **gouvernance** à renforcer ou **à renouveler**

Difficulté à recruter et fidéliser des administrateur·rice·s, répartition des tâches à améliorer, Président·e surchargé·e, sur-sollicitation du CA, réorganisation nécessaire, sous-représentation dans les instances, opportunités manquées, menant à une priorisation des sujets à améliorer.

OPPORTUNITÉS

- **Une prise de conscience actuelle du déclin de la biodiversité**

Une partie des citoyens et citoyennes, mais aussi des personnalités politiques découvrent les enjeux liés à la biodiversité, l'urgence associée et sont prêts à s'engager et agir.

- **La mammalogie, un domaine passionnant**

Les mammifères fascinent, intriguent et suscitent des vocations.

- **Une situation financière solide**

Les fonds propres de l'association sont conséquents et il existe des ressources financières externes mobilisables, permettant d'engager de nouveaux projets.

- **La mise en place d'objectifs stratégiques au GEPMA**

L'élaboration du projet stratégique est l'occasion de mobiliser et de fidéliser davantage de membres et de créer une dynamique associative durable, par le biais de diverses actions au sein de la structure.

- **Un réseau naturaliste soudé**

Des échanges forts et qui permettent de grandir. Un tissu associatif riche avec une influence positive.

MENACES

- **Un contexte politique tendu / en tension croissante**

La préservation de la biodiversité n'est pas une priorité du gouvernement français, certains leviers financiers, administratifs ou juridiques sont supprimés et des freins compliquent nos actions. La lourdeur administrative favorise les grosses structures dans les réponses aux appels à projet.

- **Le militantisme effraie**

Les associations, considérées comme militantes, notamment en écologie, peuvent être stigmatisées et rebuter certains financeurs publics et d'éventuels partenaires.

- **Le GEPMA, croissance et engagement**

Le GEPMA souhaite rester "à taille humaine" mais de nouveaux projets pourraient être refusés faute de moyens humains suffisants.

VI Nos axes stratégiques et nos activités, ce que nous ferons

Pour répondre aux enjeux de cohabitation entre les humains et la biodiversité, et mettre en pratique sa vision d'une cohabitation harmonieuse et respectueuse entre l'Humain et les mammifères sauvages, le GEPMA a adopté des grands axes stratégiques qui structurent ses actions sur les 5 prochaines années :

1. Mieux connaître les espèces et leurs dynamiques pour mieux les protéger
2. Porter les enjeux mammalogiques dans les politiques publiques et auprès des partenaires
3. Faire évoluer positivement le regard porté sur les mammifères sauvages pour rendre acteur le plus grand nombre
4. Mener des actions concrètes de protection
5. Consolider, dynamiser, faire connaitre et pérenniser l'Association GEPMA

Ces axes se déclinent de la manière suivante:

1 Mieux connaître les espèces et leurs dynamiques pour mieux les protéger

Toute action de préservation ou de sensibilisation doit se faire sur la base de connaissances : nous ne protégeons bien que ce que nous connaissons bien. Il est donc nécessaire d'identifier les manques de connaissance sur les espèces pour orienter les études à réaliser.

Il est également nécessaire de **suivre la dynamique**, **la répartition** et **l'évolution des populations** (inventaires, comptages, etc.). L'acquisition de connaissance doit être réalisée dans un cadre scientifique (nécessitant une veille scientifique) favorisant les échanges.

La **formation de bénévoles** et de **partenaires** est également essentielle à cette acquisition de connaissance.

a) Cibler les manques de connaissance : réaliser des études sur les espèces avec peu ou sans informations. Établir une liste des espèces prioritaires : soit avec peu de données (DD), soit parce qu'elles ont un état de conservation défavorable (espèces menacées)

Définition : Connaitre la répartition des espèces et détecter les espèces discrètes permettent de prévoir et construire des projets autour de ces dernières. Les espèces ciblées dans un premier temps seront toutes les espèces en **DD** (données insuffisantes), cela représente **16 espèces** soit **25% des mammifères présents en Alsace**. Dans un second temps, il s'agira de se concentrer sur les espèces en état de conservation défavorable (espèces menacées) en commençant par les plus menacées (statuts UICN : **CR**, **EN**, **VU**) et les quasi-menacées (**NT**).

Actions :

1. **Établir une liste hiérarchisant les espèces prioritaires**. Croiser cette liste avec les milieux et habitats potentiels afin d'obtenir une feuille de route pour lancer les projets autour de ces espèces prioritaires. (Échéance : fin-2026)
2. Lancer des **enquêtes participatives (bénévoles)** ou **recherches spécifiques (financées)** avec des partenaires sur ces espèces. Ce type d'action permettra d'acquérir de la donnée en mobilisant les réseaux de naturalistes locaux. Le principe est de cibler une espèce phare par an. La période sera à mettre en relation avec le rythme biologique de l'espèce. L'enquête pourra ensuite être reconduite annuellement.

b) Suivre la dynamique, la répartition, l'évolution des populations

Définition : Savoir si les populations sont en bonne santé, suivre les tendances.
Identifier les secteurs où placer les efforts d'actions, pour préserver les milieux de vie (gîtes, corridors, les espèces, les colonies, les individus). Comprendre les éléments de friction pour protéger les populations d'espèces.

Actions :

1. **Réaliser des inventaires, comptages qui sont renouvelés annuellement.** À ce jour, au niveau du territoire alsacien, 4 espèces ou groupe d'espèces sont suivis méthodologiquement et font l'objet de rendus annuels : les Chauves-souris, le Blaireau européen, le Castor d'Europe et le Muscardin.

Le but est d'élargir le champ d'action sur les espèces phares qui auront été choisies grâce à l'axe 1, avec **4 nouvelles espèces ou groupe d'espèces sur les 5 prochaines années**. Cela mènera le GEPMA à suivre annuellement **8 espèces prioritaires d'ici 5 ans.**

c) Valoriser davantage les résultats obtenus à travers des campagnes de communication, de la sensibilisation auprès d'un public varié (grand public, partenaires financiers, autres associations…)

Actions :

1. **Publications scientifiques** (pour les autres associations naturalistes) : réalisation d'articles scientifiques, publications dans des revues de manière plus régulière, à minima **une par année**.
2. **Créer un compte LinkedIn** : ce réseau social est à ce jour, le moyen de communication privilégié par les professionnels des différents secteurs d'activités, y compris dans le milieu de l'écologie. Être présent sur la plateforme représente un intérêt majeur pour diffuser la culture scientifique autour des mammifères, permettre d'entretenir des relations avec les différentes structures naturalistes et offrir des opportunités pour trouver des partenaires financiers. (Echéance : Début 2026 avec la diffusion du présent document)

d) Veille scientifique sur la connaissance des espèces, évolution des protocoles, techniques

Définition : Enrichir la base bibliographique, la mettre à jour, collecter les nouveaux articles scientifiques, documents techniques officiels, revues périodiques, sur les espèces. Collecter, qualifier les données, saisir les mots-clefs. (Articles français, européen, mondiaux).

Actions :

1. **Recruter un stagiaire** pour rattraper le retard d'ici fin 2030.
2. Pour le traitement actuel : **attribuer du temps au personnel salarié** pour permettre la mise à jour.

e) Former les bénévoles et les partenaires

Définition : Le but est de pouvoir disposer d'un réseau de personnes compétentes, capables d'assurer des suivis et études scientifiques sur les espèces. Les formations permettent de dynamiser et fidéliser les bénévoles.

La formation des professionnels et partenaires (VNF, RTE, EDF, OFB, communes, intercommunalité, AERM*) permet également de fidéliser et d'entretenir les partenariats. L'objectif est de faire monter en compétence ces professionnels afin qu'ils soient capables de détecter la présence des espèces et donc d'assurer une bonne prise en compte de ces dernières.

**NB : Voies Navigables de France (VNF), Réseau de Transfert d'Electricité (RTE), Électricité de France (EDF), Office Français de la Biodiversité (OFB), Agence de l'Eau Rhin-Meuse*

Actions :

- Zooms bénévoles :

1. **Journées / Week-ends de formation pour les bénévoles** sur les espèces, les enquêtes, les techniques de suivis. L'objectif est de poursuivre ces formations, à raison de 3-4 formations par an.
2. Montée en compétences de nos bénévoles en proposant de la **nouveauté dans les formations** dispensées par le GEPMA, en lien avec les nouvelles enquêtes et donc axées sur les 4 nouvelles espèces priorisées grâce au travail de l'axe 1. Une journée de sensibilisation supplémentaire sous réserve d'avoir des formateurs disponibles.
3. Intégration et montée en compétences perpétuelle des bénévoles sur le terrain.

Formation à l'utilisation de pièges-photographiques en 2025 ©GEPMA

Formation à l'acoustique des chauves-souris à l'attention des bénévoles en 2022 ©GEPMA

- Zooms partenaires :

1. **Journée de formation des partenaires** sur la bonne prise en compte des espèces. Deux par an à maintenir.
   NB : attention nous ne sommes pas un organisme de formation, nous ne réalisons pas de formation certifiante.
2. Mise en place de protocoles permettant la saisie des données.

Formation des agents VNF à la prise en compte du Castor d'Europe en 2024 ©C. Martin

2 Porter les enjeux mammalogiques dans les politiques publiques et auprès des partenaires

Le GEPMA apporte son expertise et ses connaissances afin d'**alerter les acteurs publics pour la bonne prise en compte des mammifères dans leur politique de préservation** (prise en compte dans les projets, développement des aires de protection, plans de gestion des aires protégées, etc.). L'association attire **l'attention des décideurs sur la réglementation et l'impact potentiel de leurs projets** sur les mammifères : contribution aux consultations publiques, alerte des porteurs de projet en amont des dossiers ; fourniture d'un appui technique à l'ensemble des acteurs sur la prise en compte des mammifères dans les projets, etc.

a) Participer aux instances majeures dans lesquelles le GEPMA a un siège et déléguer la représentation du GEPMA sur les instances à moindres enjeux

Définition : Apporter les éléments techniques, scientifiques et éthologiques lors de ces instances. **Amener une prise en compte systématique des enjeux mammalogiques**.

Actions :

1. Participer aux COPIL (N2000, réserve naturelle, déclinaison des Plans Nationaux d'actions - chiroptères - castor - loutre) pour lesquels des enjeux mammifères sont identifiés ou pour lesquels le GEPMA bénéficie d'un financement. Participation actuelle à environ une vingtaine de comités de pilotage, augmentation de nos participations, dans la mesure du possible (temps, moyens).
2. Mobiliser des bénévoles (administrateur·ice·s ou bénévoles mandaté·e·s pouvant représenter le GEPMA) dans les réunions.

b) Contribuer aux consultations, enquêtes publiques et expertises en lien avec les mammifères et nécessitant une certaine technicité

Définition : Donner un avis, une expertise par rapport à un projet, par exemple lors d'une consultation publique. **Alerter le plus en amont possible les porteurs de projet pour la bonne prise en compte des espèces et de leurs habitats** (nécessite que le porteur de projet soit réceptif). Actuellement, environ 100 envois de courriels de veille environnementale, 80 sollicitations ponctuelles entrantes.

Actions :

1. Stabiliser le nombre de courriels de veille environnementale, consolider les réponses faites.
2. Essayer d'atteindre et de sensibiliser les plus petits projets publics (en dessous des seuils de publication pour les projets), et les projets portés par des structures privées. Informer les collectivités d'ici 2027.
3. Réaliser une veille sur l'actualisation des listes ESOD et les listes « arrêtés de piégeage » et contribuer aux consultations publiques annuelles (une à trois par an).

- Exemples :

Fournir des éléments permettant le déclassement des espèces de catégorie ESOD telles que la Belette d'Europe, la Fouine ou encore le Renard roux.

Fournir annuellement à l'administration les listes de communes de présence du Castor d'Europe et de la Loutre afin d'y interdire les pièges tuants.

c) Appuyer techniquement les projets d'aménagement, former les partenaires

Définition : Pour **permettre l'intégration et la préservation d'habitats favorables aux mammifères**, **apporter des solutions techniques** aux porteurs du projet (communes, autres), ainsi qu'aux services de l'État tels que la DREAL Grand-Est (exemple : lors de la planification des temps de travaux). Le GEPMA soutient et apporte son conseil aux projets d'aménagement du territoire seulement si leur intérêt est démontré et que ces derniers ne portent pas atteinte à des espèces ou habitats d'espèces protégées. Le GEPMA sensibilise par l'envoi d'informations sur la règlementation, montre sa présence et son possible soutien sur les projets.

Action :

1. Augmenter le nombre d'appuis techniques, d'ici 2030 à **une vingtaine par an** (actuellement une dizaine).
2. Diversifier les acteurs bénéficiant de l'appui technique (ex : Bureau d'Étude).

3 Faire évoluer positivement le regard porté sur les mammifères sauvages pour rendre acteur le plus grand nombre

La sensibilisation est une action essentielle pour la prise en compte des mammifères par le grand public (accepter leur présence, connaitre leur importance dans le vivant, etc.) et assurer ainsi la protection des espèces et de leurs habitats, par le biais des actions humaines au quotidien. Pour faire connaître les mammifères, le GEPMA participe à des manifestations, fait de la sensibilisation dans des établissements scolaires et communique via les réseaux sociaux. En parallèle, des actions de médiation sont menées pour faire accepter le vivre ensemble et apporter des solutions de cohabitation.

a) Sensibiliser le grand public, ainsi que le public scolaire

Définition : **Faire connaître** pour lever les peurs, susciter des vocations, s'engager en faveur de la biodiversité, s'approprier les enjeux.

Actions :

1. **Communiquer sur les réseaux sociaux**, ouvrir un compte Instagram et lancer/renforcer la communication sur ces supports dès 2026, permettant de recruter des nouveaux bénévoles et d'atteindre un public plus jeune.
2. **Évolution du réseau de communication** principal du GEPMA : passage sur Discord.
3. **Sensibilisation dans le milieu scolaire**. En complément des CINE, réaliser **5 interventions par an** (comme actuellement). Trouver de nouvelles sources de financement pour la mise en place de projets auprès des 2ème et 3ème cycles.
4. **Animer des sorties nature** : relancer les sorties existantes (sortie chamois, blaireau), poursuivre ces dernières sur le même rythme.
5. **Participer à des manifestations**, des évènements, tenir des stands, prendre la parole à des conférences (NICS, Printemps du Castor, Mardi Nature). Pérenniser l'acquis, renouveler les outils de communication notamment pour les stands 2026-2027.

b) Mener des médiations

Définition : **Une bonne cohabitation** résulte d'une compréhension et d'une acceptation des animaux. L'écoute attentive et la compréhension des craintes des plaignant·e·s sont essentielles pour rassurer et expliquer l'importance d'œuvrer pour une cohabitation durable entre nous et les mammifères sauvages. Pour les cas plus complexes de cohabitation, la sensibilisation et l'explication des lois et mesures réglementaires s'avèrent souvent insuffisantes pour rassurer et améliorer le quotidien des plaignant·e·s. Il est alors nécessaire de se rendre sur place pour constater les gênes occasionnées et plaider au maintien des animaux. Des mesures concrètes sont parfois nécessaires pour qu'un partage des espaces soit possible et réduire d'éventuelles nuisances. Ce travail est nécessaire pour préserver les espèces et leurs habitats, tout en améliorant le quotidien des personnes cohabitant avec la faune sauvage. Il est, en grande partie, réalisé au sein du Pôle Médiation faune sauvage (service commun entre le GEPMA et la LPO Alsace), sur des thématiques telles que "chauves-souris", "blaireaux" ou encore "castors".

Actions :

1. **Poursuivre la médiation pour la partie chiroptères**.
2. **Trouver des fonds** permettant de poursuivre et développer la **médiation Castor**.
3. **Augmenter la prise en charge financière des aménagements chiroptères** pour permettre la cohabitation via la participation du GEPMA au projet Interreg « Faune du bâti » jusqu'en 2028.
4. Prendre en compte les **espèces en phase de reconquête** de leur territoire, comme la Loutre pour préparer leur retour (2026).
5. **Continuer et développer les partenariats avec les autres structures** qui réalisent de la médiation comme le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, sur le Lynx boréal et le Loup gris.

4 Mener des actions concrètes de protection

Les actions de préservation des espèces permettent de limiter ou d'éviter leur régression dans leur milieu naturel et favorisent leur développement. Ces actions reposent sur une diversité d'outils administratifs, financiers et réglementaires qui permettent notamment de réaliser des aménagements adaptés à chaque espèce et à leur biologie. **Le GEPMA apporte son expertise sur des actions de restauration et d'aménagement d'habitats** ainsi que sur **la mise en sécurité de sites** pour les mammifères. En complément, des **actions judiciaires** sont menées avec ou en appui d'autres associations quand les atteintes aux espèces ou aux habitats sont importantes.

« La protection concrète c'est garantir l'équilibre des écosystèmes, renforcer les populations menacées et sauver des individus.»

a) Suivre les procédures judiciaires et Fournir notre expertise pour étoffer l'argumentaire

Définition : **Contribuer aux procédures judiciaires** en faveur des mammifères en fournissant les éléments de connaissance disponibles et un avis d'expert.

Actions :

1. **Signaler systématiquement les infractions à la réglementation** liées aux espèces protégées de mammifères et répondre aux services judiciaires de l'État (Office Français de la Biodiversité, Gendarmerie, Brigades Vertes, Parquet).
2. **Se constituer partie civile** aux côtés d'Alsace Nature (selon nécessité, à savoir cas grave de destruction d'individus ou d'habitats d'espèces protégées de mammifères).

Le GEPMA s'est constitué partie civile aux côtés d'Alsace Nature lors de l'abattage d'un jeune Lynx boréal (Niederbronn-les-Bains, octobre 2025).

Le GEPMA participe à la constitution d'éléments juridiques lors de destructions intentionnelles d'habitat d'espèces protégées telles que le Castor d'Europe.

b) Restaurer et aménager les habitats

Définition : **Agir concrètement sur l'habitat potentiel ou avéré des espèces** de mammifères pour le rendre accessible, plus favorable ou plus durable et permettre aux populations de les coloniser, de s'y maintenir dans de bonnes conditions ou de s'y développer.

Actions :

1. **Identifier des sites** qui seraient propices à l'accueil de nouvelles populations d'espèces, identifier les obstacles à la colonisation, définir l'intervention à réaliser, mobiliser les partenaires, trouver des financements.
2. **Réaliser l'intervention sur le terrain** ou **accompagner les gestionnaires** de sites ou propriétaires fonciers dans la réalisation pour **1 à 5 sites par an**.

Réalisation de diagnostic de ponts pour identifier et lever les obstacles à la recolonisation d'un cours d'eau par la Loutre d'Europe.

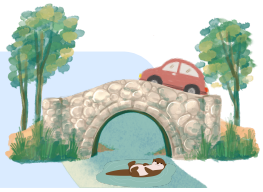

Plantation de saules pour améliorer la ressource alimentaire du Castor d'Europe en vue de son expansion sur un tronçon de cours d'eau.

Retrait d'un grillage anti-pigeons et fabrication d'une chiroptière pour permettre le retour d'une colonie de chauves-souris dans un bâtiment.

c) Assurer le sauvetage d'individus de mammifères sauvages en détresse

Définition : **Intervenir lors de situation d'urgence nécessitant la récupération ou la capture d'un mammifère en détresse**, le mettre en sécurité, veiller au rapatriement vers un centre de soin ou au relâché dans des conditions favorables à sa survie.

Action :

1. **Procéder à la récupération d'animaux blessés**, à **l'extraction d'individus coincés** ou à la **capture d'individus en danger** lorsque nous sommes alertés (environ 50 chauves-souris concernées par an et une trentaine d'autres mammifères ; chiffres en constante augmentation). Lorsque des mammifères de grand gabarit sont concernés, les signalements sont transférés aux sapeurs-pompiers ou aux agents des Brigades Vertes qui assurent les interventions.
2. **Veiller au rapatriement et assurer le lien avec les centres de soin** (en 2024, environ 60 chauves-souris et 432 autres mammifères ont été rapatriés vers un centre de soins par le Pôle Médiation Faune Sauvage ; chiffres en constante augmentation).
3. **Réaliser ou accompagner le « relâché »** en partenariat avec les centres de soins (en 2024, 561 mammifères recueillis au Centre de soins de la LPO Alsace ont été relâchés dont 64 chauves-souris).
4. **Suivre l'évolution de la standardisation des protocoles nationaux**.

Le GEPMA est intervenu à plusieurs reprises dans des établissements de la Ville de Strasbourg afin de récupérer des chauves-souris piégées dans des locaux ou des salles d'activité. Ce phénomène, ponctuel et accidentel, ***nécessite une prise en charge adaptée*** *des individus égarés. En 2025, le GEPMA est intervenu pour extraire* ***plus de 60 chauves-souris*** *de salles d'exposition. Les individus ont ensuite été relâchés ou rapatriés vers un centre de soins, en fonction de leur état de santé.*

5 Consolider, dynamiser, faire connaitre et pérenniser le GEPMA

Les actions entreprises par le GEPMA ne pourraient pas se faire sans les salarié·e·s, bénévoles et ou administrateur·rice·s, toutes ces personnes ayant des rôles complémentaires les uns des autres. Cette base reste fragile et il est nécessaire de la faire vivre et de la renforcer pour consolider le socle des personnes impliquées et actives. **La convivialité et le partage autour d'enjeux, d'actions et d'une vision partagée sont le ciment du GEPMA**. Néanmoins, **la gouvernance nécessite d'être renforcée**, notamment par le biais d'outils et de formations et par la présence de profils variés chez les participant·e·s.
Les ressources financières doivent être pérennisées et mises en adéquation avec la nécessité de préservation de l'environnement.

a) Renforcer la gouvernance (consolider le socle de personnes actives)

Définition : **Pérenniser l'association**, trouver un juste équilibre, éviter l'épuisement des personnes actives.

Actions :

1. **Trouver des nouveaux administrateur·rice·s**, attirer plus de personnes (faire des appels à administrateur·rice·s) qui puissent gérer le fonctionnement de l'association dès 2026.
2. **Répartir la charge de travail entre les administrateur·rice·s** chaque année.
3. **Former les administrateur·rice·s**. (par exemple : par le biais des formations du Mouvement Associatif d'Alsace). Objectif : avoir une à deux personnes en formation chaque année sur divers sujets concernant l'administration de l'Association.
4. **Mieux intégrer les nouvelles personnes au sein du Conseil d'Administration**, par le biais d'une fiche « être administrateur·rice », rédaction du document dès 2026, temps d'échange de « bienvenue » lors de la première participation au Conseil d'Administration, temps d'échange avec des personnes déjà en place pour discuter du fonctionnement, etc.

b) Finance

Définition : **Rééquilibrer les finances de l'Association GEPMA, diversifier et augmenter les sources de financement** pour permettre de ne pas être mis en péril si un soutien financier devait ne plus exister.

Actions :

1. **Identifier des financeurs alternatifs**. Objectif : échange financier avec de nouveaux contacts tous les ans, avec un nouveau financeur par an dès 2026.
2. **Explorer le mécénat**, définir et explorer une stratégie d'ici fin 2026 et pour les années à suivre
3. **Apprendre à répondre efficacement aux appels d'offres,** standardiser nos réponses (2026-2027), par exemple dans le cadre de partenariat : PNRVN, TVB. Attention, le GEPMA répond aux appels d'offres seulement si le projet apporte une plus-value pour les espèces. Échange avec le réseau associatif à ce sujet dès 2026 pour une harmonisation des pratiques.
4. **Mise en forme de la communication des finances**, accessibilité de ces chiffres en interne ou en externe dès 2027, les rendre lisibles par tout·e·s, créer des formats spécifiques de lecture de ces derniers.

c) Convivialité

Définition : **Créer du lien entre les personnes pour s'investir, dynamiser un réseau.**

Actions :

1. **Organiser des prospections collectives**, par exemple sur des espèces et suivis spécifiques tels que le Castor d'Europe, les gîtes à chiroptères, permettant de réunir des bénévoles actif·ve·s sur le terrain. L'objectif étant de continuer ces suivis sur les années à venir et de les rendre accessibles aux bénévoles désirant participer.
2. **Organiser des rencontres thématiques** (par exemple : Rencontres Chiroptères), des soirées à thème sur les projets, une soirée bilan des projets de l'année, permettant aux bénévoles de se sentir investis dans les projets portés par l'Association GEPMA (dès 2026).
3. **Rendre l'Assemblée Générale plus conviviale**, plus ludique et attirer plus d'adhérents lors de ce temps d'échange.

Rencontres Chiroptères Très Grand-Est organisées par le GEPMA en 2023 ©GEPMA

VII Les partenaires avec qui nous nous engageons

1 Les partenaires

Le GEPMA travaille avec une multitude de parties prenantes. Une partie prenante est une personne ou un groupe de personnes privés ou professionnels, à l'instar d'une entreprise, d'une association, d'une structure de l'état ou d'une collectivité, portant un intérêt pour nos actions et orientations et/ou étant susceptible d'être d'influencée par celles-ci.

Le GEPMA a identifié près d'**une cinquantaine de parties prenantes** ! Celles-ci ont été regroupées par catégorie dont les principales sont ici citées en exemple :

- Les partenaires institutionnels : services de l'État tels que la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Grand-Est en charge des politiques de préservation des espèces, les Directions Départementales des Territoires, les collectivités territoriales telles que la Région Grand-Est, la Collectivité Européenne d'Alsace, les communautés de communes, les communes et bien d'autres.
- Les associations et fédérations : associations partenaires telles que la Ligue de Protection des Oiseaux Alsace, l'association BUFO, les Centres d'initiation à la nature et à l'environnement mais aussi les fédérations et têtes de réseaux telles que l'Office des DOnnées NATuraliste du Grand-Est, Alsace Nature ou encore la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères.
- Les partenaires opérationnels : Centres de soins, Gestionnaires d'espaces naturels et animateurs, entreprises privées ayant des actions en lien avec les mammifères sauvages, etc.
- Les bénéficiaires : grand public, écoles, professionnels sensibilisés ou formés.
- Les médias.
- Les personnes salariées, membres et dirigeantes du GEPMA.

Il s'avère que la plupart des parties prenantes endossent plusieurs fonctions stratégiques, comme coproducteur d'actions et financeur ou canal de diffusion/mobilisation et public concerné.

Une fois les parties prenantes listées et leurs fonctions stratégiques déterminées, elles ont été classées selon deux axes :

- Leur capacité à influencer le GEPMA (pouvoir)
- L'intérêt qu'elles portent à nos actions (intérêt)

Cette analyse permet de **définir une stratégie de gestion des actions**.

2 Nos demandes

Le GEPMA a besoin d'orientations claires et précises pour développer son activité, elles font l'objet du présent projet associatif.

Le GEPMA a besoin de **forces vives** : des bénévoles adhérent·e·s actif·ve·s et présent·e·s, ayant des valeurs similaires à la structure et souhaitant s'investir par le biais du bénévolat au sein de l'association.
Diverses missions peuvent être réalisées par ces dernier·ère·s : suivis d'espèces, communication (réseau sociaux, stands, sorties natures), représentation de la structure dans diverses instances, etc. Enfin, pour les adhérent·e·s motivé·e·s par un rôle de gouvernance, le Conseil d'Administration de la structure est ouvert à tout·e·s, il contribue à avoir un rôle stratégique dans le choix des actions du GEPMA, en accord avec la vision de l'association.

Finalement, le GEPMA a des **besoins spécifiques concernant ses activités, notamment financiers** : en effet, bien que le GEPMA soit une structure associative à but non lucratif, il emploie depuis 2024, cinq personnes aux compétences variées et essentielles au bon fonctionnement de la structure. Le maintien de ces postes est fondamental pour pérenniser les actions du GEPMA. La possibilité de répondre à de nouveaux projets est également dépendante des revenus du GEPMA ; la structure renouvelle régulièrement ses outils de suivis, son matériel de terrain et son parc informatique pour permettre de rester en adéquation avec ses valeurs de rigueur scientifique et de maintenir son engagement écologique.

VIII Notre organisation, les moyens grâce auxquels nous agissons

1 Les moyens humains

Le GEPMA est une association qui compte environ **200 personnes adhérentes**, dont **une centaine active** sur diverses missions de la structure telles que les suivis de terrains, la tenue de stands, le Conseil d'Administration, etc. Des groupes thématiques comme l'étude des terriers de Blaireaux, des suivis chiroptérologiques ou le suivi du Castor d'Europe existent également au sein de l'Association GEPMA, permettant d'organiser et d'orienter les bénévoles vers des actions qui leur tiennent à cœur.

Bénévoles lors des 24h Bidov' de 2022
© GEPMA

Bénévoles du Groupe Castor lors des prospections de 2025 © GEPMA

En ce qui concerne le Conseil d'Administration du GEPMA, il compte **sept administrateur·rice·s en 2025**, élu·e·s en Assemblée Générale. Il a pour fonction de définir la stratégie d'actions du GEPMA et veiller à sa mise en œuvre, il permet également une organisation optimale de l'Association. Dans ce Conseil d'Administration, le rôle de la·du président·e est de s'assurer que ce qui est décidé en conseil d'administration ou en assemblée générale est respecté et appliqué au quotidien.

Une équipe de **cinq salarié·e·s** est également présente au sein de l'Association, avec chacun·e leurs spécialités :

- Murielle Mertz assiste l'équipe sur des missions d'administration, de comptabilité, de communication et d'intendance.
- Roméo Belardi assure des missions de conseil et d'accompagnement du grand public, des entreprises ou des collectivités sur la cohabitation avec les chauves-souris. Il intervient pour une meilleure prise en compte des chiroptères dans le cadre d'un processus de médiation.
- Félix Antoine a en charge la réalisation d'études et d'expertises sur les mammifères (terrestres et chiroptères) ainsi que le poste de référent animation au sein de l'équipe du GEPMA. Il réalise des études de terrains et coordonne le réseau de bénévoles, il propose également des animations et formations ayant pour thème les mammifères d'Alsace.
- Lisa Thiriet coordonne et anime les projets en lien avec les chiroptères. Elle élabore des protocoles, réalise des études, suivis de terrain et rédige des rapports. Lisa est l'animatrice pour le territoire alsacien de la Déclinaison Régionale du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères (déclinaison à l'échelle Grand-Est). Dans le cadre de ses missions, Lisa s'occupe également de la gestion administrative et financière de la structure.
- Aurélie Bisch coordonne et anime les projets en lien avec les mammifères. Aurélie élabore des protocoles et réalise des études et suivis de terrain. Elle est l'animatrice du Plan Régional d'Action « Vivre avec le Castor » sur le territoire alsacien. Dans le cadre de ses missions, elle assure également le rôle de responsable d'équipe et référente base de données.

Enfin, chaque année, un agrément permet au GEPMA d'accueillir pendant huit mois une personne en **service civique** permettant de maintenir la coordination des suivis de terriers de Blaireau mais également d'accompagner les salarié·e·s sur diverses missions. Cette personne est encadrée par Aurélie Bisch qui l'accompagne et la forme dans son travail au GEPMA.

2 Les moyens financiers

Produits de l'année 2024

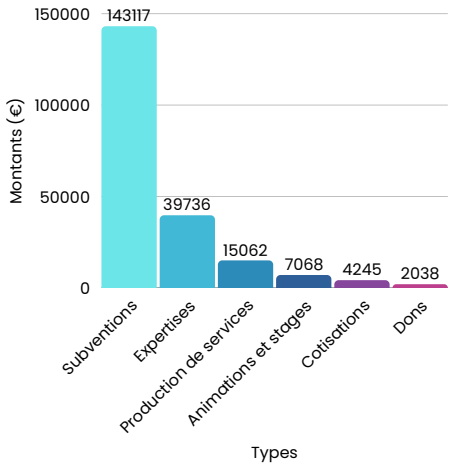

Évolution des produits sur les 5 dernières années

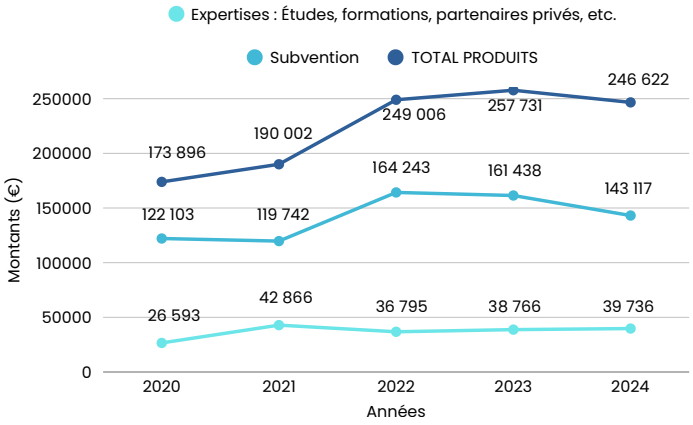

Répartition des subventions en 2024

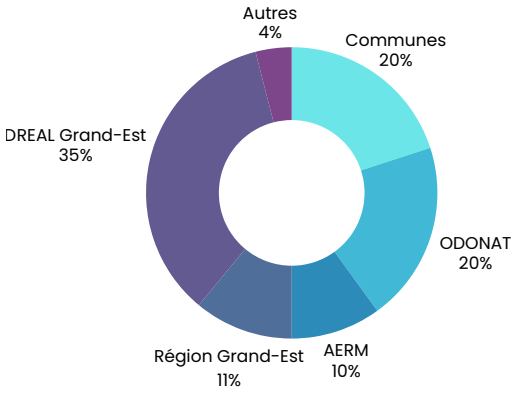

3 Le matériel

Illustration : « Le GEPMA en action ! »
©Félix Antoine

Les locaux de l'association sont situés au siège social, au 8 rue Adèle Riton à Strasbourg. Afin de mener à bien leurs missions, les salarié·e·s disposent de matériel de bureautique et de matériel technique. L'association est propriétaire de pièges photographiques, d'enregistreurs acoustiques, de monoculaires infrarouges, de GPS et de bien d'autres outils indispensables aux relevés de terrain.

Le matériel de l'association est renouvelé au fur et à mesure et, lorsque les finances le permettent, de nouveaux équipements sont acquis.

IX Autres : témoignages

1 Témoignages des membres du Conseil d'Administration

- Christelle (Présidente) :

En 2005, Christelle découvre le GEPMA grâce à des amis qui l'emmènent capturer des chauves-souris. Et c'est un coup de cœur ! Fascinée par ces mammifères méconnus, elle se forme et devient chiroptérologue.
« C'est le mammifère que je préfère et que je connais le mieux », confie-t-elle. Avec 23 espèces en Alsace, les chauves-souris restent pour elle une source infinie de découvertes. Bénévole dès 2005, Christelle intègre le Conseil d'Administration du GEPMA en 2008, avant de devenir présidente en 2013.
Depuis, elle met toute son énergie pour faire vivre l'association !

- Gérard (Vice-Président) :

Gérard est l'un des membres fondateurs du GEPMA depuis 1993 et n'a jamais cessé de s'investir dans l'association !
Véritable couteau-suisse, Gérard participe à la fois à l'administration du GEPMA, à l'amélioration des connaissances sur les espèces et aux actions de sensibilisation avec une fidélité sans faille !
Depuis la création de l'association, Gérard s'est investi dans le conseil d'administration. Président pendant 5 ans, il est aujourd'hui vice-président. Passionné par les rongeurs et les mustélidés, Gérard est impliqué dans les groupes qui travaillent sur le Muscardin, le Rat des moissons, le Blaireau. Il participe également aux ateliers pelotes de rejection et aux comptages des chiroptères.

- Éric J. (Secrétaire) :

Éric s'intéresse à tous les taxons, y compris aux mammifères ! Il a commencé à s'intéresser aux chauves-souris quand il était étudiant en Franche-Comté. En revenant en Alsace, il est tout naturellement devenu bénévole au GEPMA. Exploration des cavités en hiver, comptages estivaux dans les combles… Habile grimpeur et rampeur, Éric est particulièrement friand de ces lieux peu explorés ! Pratiquant la méthode "DDLP" (Droit Dans La Pente), nous observons souvent Éric dévaler les montagnes par les chemins qu'osent à peine emprunter les Chamois. Éric apporte également un soutien technique au GEPMA lors de chantiers d'aménagement pour la faune, et n'hésite pas à planter lui-même les clous.

- Benoît (Trésorier) :

Benoît est passionné par les observations naturalistes, et bien qu'il s'intéresse avant tout aux oiseaux, cette envie d'apprendre s'est rapidement étendue à d'autres taxons ! Attiré par les mystères des mammifères nocturnes, Benoît a intégré le GEPMA pour en apprendre davantage sur le Blaireau, le Castor ou encore le Muscardin !
« J'ai beaucoup appris depuis que je suis au CA », notamment sur le fonctionnement de l'association et sur les dossiers suivis par le GEPMA. « On peut s'investir comme bénévole, mais à un moment on doit aller plus loin ».

- Carole (Administratrice) :

Carole est arrivée en tant que bénévole au GEPMA en 2012. En 2022, elle décide de s'investir davantage et intègre le conseil d'administration. Le GEPMA est la première association dans laquelle elle s'est engagée, après son association étudiante ! S'investir dans une association de protection lui tient à cœur et, étant déjà connaisseuse des petits mammifères par le biais de ses études, Carole a pu apporter ses compétences et aider le GEPMA à développer des actions sur ce groupe. Mais ce n'est pas tout ! Elle s'intéresse également aux plus gros mammifères, notamment le Castor !

- Cyril (Administrateur) :

Cyril a choisi d'intégrer le GEPMA pour participer aux inventaires et études, et ainsi améliorer les connaissances locales sur les mammifères, moins connus et moins étudiés que les oiseaux, et parfois moins visibles que les amphibiens, afin de mieux les protéger. « Je me suis pris de passion et d'intérêt pour les chauves-souris ». Les chauves-souris sont des espèces que l'on connaît mal, il est donc intéressant de poursuivre les études pour en découvrir davantage sur leur écologie. Aussi, les inventaires chauves-souris sont rarement menés seuls. « L'aspect convivial et le travail de groupe réalisé pour l'étude de ce groupe sont vraiment sympas ! ». Cyril s'intéresse également au Muscardin, au Castor d'Europe et au Rat des moissons.

2 Les « passions » GEPMA

- Lisa (Salariée) :

« Le monde merveilleux des mammifères sauvages me fascine, l'apprentissage concernant l'écologie des espèces n'est jamais terminé et il reste encore énormément à découvrir. Ce qui me plaît au GEPMA c'est l'énergie et le dynamisme d'un groupe de personnes toutes intéressantes et qui sont fascinées par la même chose et souhaitent travailler pour une cause commune : préserver la nature et plus particulièrement le monde merveilleux des mammifères sauvages. »

- Aurélie (Salariée) :

« Les mammifères, c'est ma passion depuis toute petite, j'ai toujours rêvé de travailler sur ces espèces / en compagnie de ces espèces, ensuite, j'ai découvert le monde naturaliste qui me fascinait. Ce qui me plaît au GEPMA : ce sont les yeux qui brillent des bénévoles quand ils découvrent des indices / espèces et leur joie ; c'est de passer de bons moments de partage (nourriture notamment) et de sentir la passion et l'engouement écologique qui peuvent les animer. Ce qui me plaît aussi, c'est de faire des suivis et de découvrir des secteurs de présence d'une espèce encore méconnue et de voir les dynamiques des populations, etc… Mais c'est mon côté plus « scientifique » qui ressort à ce moment-là ! »

- Éric B. (Bénévole) :

« Habitant à la campagne, je suis au contact de la faune et et de la flore depuis mon enfance. En grandissant, la curiosité prend le dessus. Tiens quelle est cette bête brune qui s'enfuit à mon approche ? Vient ensuite le temps de l'apprentissage, cette bête est un chevreuil. Je découvre ainsi le monde merveilleux des mammifères. En intégrant le GEPMA, je souhaite partager ma passion. Ma meilleure récompense après une sortie « découverte du chamois » est le regard rempli de joie des participants, en particulier des enfants qui expriment spontanément leurs émotions. »

- Roméo (Salarié):

« Depuis l'enfance, la faune et la flore m'ont toujours fasciné. Ma curiosité a grandi avec le temps : d'abord attiré par les insectes et les poissons, puis par les oiseaux, j'ai développé plus tard un intérêt pour les mammifères, sans doute parce qu'ils sont plus discrets. Ce que j'apprécie au GEPMA, c'est la passion de ses membres, les actions collectives menées pour mieux connaître et préserver les mammifères, mais surtout la reconnaissance des personnes que nous accompagnons pour favoriser une cohabitation durable avec la faune. Ces actions locales améliorent le quotidien, éveillent la curiosité et montrent qu'une société plus tolérante envers le vivant est possible. »

- Christelle (Présidente) :

« Ce qui m'a fait découvrir et aimer le GEPMA il y a 20 ans, ce sont les chauves-souris et c'est d'ailleurs toujours ce qui me passionne. Au-delà d'avoir découvert la diversité et l'incroyable adaptabilité de ces minuscules mammifères, j'ai aussi appris à connaitre des gens passionnés et investis dans la protection des chauves-souris. Quand j'ai participé à mes premières captures, j'ai d'abord été surprise, puis charmée et enthousiasmée par la rigueur, le respect et l'objectif de ces captures. Quand j'ai tenu dans mes mains ces petites bêtes si fragiles, je me suis rendu compte que j'avais le pouvoir de les protéger, de leur préserver une place dans le monde. Je me suis dit que si des personnes étaient prêtes à se battre pour des animaux souvent considérés comme futiles, alors tout n'était peut-être pas perdu… »

- Nathalie (Administratrice) :

« Passionnée d'abord par la mare du jardin lorsque j'étais petite, j'ai ensuite fait du bénévolat pour l'ours dans les Pyrénées. Un mammifère invisible, mystérieux et passionnant. Puis mon bénévolat s'est dirigé vers les oiseaux, qui étaient peut-être plus faciles à observer, et les offres de bénévolat plus nombreuses. Aujourd'hui je me passionne pour un autre monde mystérieux : celui des chauve-souris. Certains mammifères sont très discrets et donc mal connus du grand public, je crois qu'il est donc nécessaire de protéger ces espèces avant qu'elles ne disparaissent dans l'indifférence… Observer les mammifères c'est aussi mener une enquête en recherchant des indices de présence, chercher des lieux favorables aux chauve-souris puis l'émerveillement de trouver ces petites bêtes suspendues à une poutre ou blotties les unes contre les autres.

Ce qui me plaît au GEPMA : c'est l'incroyable énergie déployée pour protéger des mammifères parfois invisibles en utilisant toutes les méthodes possibles (pièges à ADN, recherche de noisettes, pose d'un émetteur, etc.) ainsi que la confiance accordée aux bénévoles pour participer aux prospections : l'union fait la force ! »

- Justine (Administratrice) :

« J'ai découvert le GEPMA lors d'un service-civique durant lequel je suis littéralement tombée amoureuse de l'association, de ses valeurs, des humains formidables qu'elle a le pouvoir de fédérer et bien évidemment des différents mammifères qu'elle étudie et protège. De passage en Bourgogne, j'y ai étudié la Loutre d'Europe, c'est de loin le mammifère qui m'a le plus émerveillée.

Entre-temps je suis restée une bénévole active, notamment au sein du groupe communication et en 2025 j'ai souhaité concrétiser mon engagement en rejoignant le CA. Ayant participé à l'élaboration de la stratégie du projet associatif, j'ai hâte de voir nos objectifs se concrétiser. Je suis certaine que le GEPMA s'engage sur un chemin rempli de belles opportunités ! »

GEPMA

Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

GEPMA • Projet Associatif • Objectifs et Stratégie 2026 - 2030

Février 2026 • Conception et réalisation : Justine Colinet • Visuels de première et dernière de couverture : Hélène Chauvin, Felix ANTOINE